

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 17 novembre 2011

CG 11/5^{ème}/V-03

L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈRE GARONNE GIMONE
MISE EN PLACE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE**

La communauté de communes "Sère Garonne Gimone" propose de mettre en place un service unique de portage de repas à domicile en vue de répondre aux besoins de tous les habitants de la communauté de communes, incluant les 14 communes du canton de Saint Nicolas de la Grave.

Les repas seront confectionnés à partir de la cantine scolaire de la commune de Saint Nicolas de la Grave et transportés en liaison froide.

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition de matériel : cellule de refroidissement, containers, véhicule adapté.

Monsieur le Président de la communauté de communes "Sère Garonne Gimone" sollicite une subvention départementale pour la réalisation de ce projet.

Le coût de cette opération s'établit à **38 148,80 € H.T** ainsi répartis :

- cellule de refroidissement.....	9 849,00 €
- Containers.....	2 479,80 €
- Véhicule adapté.....	<u>25 820,00 €</u>
TOTAL H.T.....	38 148,80 €

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Subvention Etat : DETR (20 %).....	7 629,76 € _(acquis)
Conseil Général (25 %)	9 537,00 €
Subvention Conseil Régional.....	5 000,00 €
Communauté de Communes.....	<u>15 982,04 €</u>
TOTAL.....	38 148,80 €

Considérant que le Conseil Général est déjà intervenu sur des dossiers similaires dans le cadre de notre politique de Contrat de Terroir et de Contrat de Pays :

- 2005 : achat d'un véhicule frigorifique pour le portage de repas assuré par le CCAS de Moissac (Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne),

- 2005 : acquisition d'un véhicule pour le portage de repas assuré par l'association Beaumontoise en faveur du 3e âge (contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne),

- 2006 : acquisition d'un 2e véhicule pour le portage de repas, dans le cadre d'une extension de la zone de desserte, assuré par l'association Beaumontoise en faveur du 3e âge (contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne),

- 2006 : acquisition d'un véhicule pour le portage de repas à domicile assuré par la communauté de communes "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" (contrat de Pays Midi Quercy),

- 2010 : mise aux normes sanitaires d'un véhicule existant et acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique par la communauté de communes "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" (contrat de Pays Midi Quercy)

et que ce projet est inscrit dans la convention territoriale 2011 / Phase 1 du Pays Garonne Quercy Gascogne, je vous demande de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la communauté de communes "Sère Garonne Gimone", selon le plan de financement suivant, une subvention exceptionnelle de 9 537 €, pour la mise en place de portage de repas à domicile (*convention territoriale 2011/Phase 1 du Pays Garonne Quercy Gascogne*) :

Subvention Etat : DETR (20 %)	7 629,76 € _(acquis)
Conseil Général (25 %)	9 537,00 €
Subvention Conseil Régional	5 000,00 €
Communauté de Communes	<u>15 982,04 €</u>
TOTAL	38 148,80 €

- Inscrit les crédits correspondants à l'article 2041424, sous fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,